

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

MERIGNAC - Désaffectation du Collège Paul Langevin - Cession en retour à l'euro symbolique par le Conseil Général de la Gironde - Acquisition - Autorisations - Décision

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par acte authentique en date du 11 mai 1998, la Communauté Urbaine de Bordeaux a cédé au franc symbolique au profit du Département de la Gironde quatre parcelles de terrain situées rue Paul Langevin et avenue du Truc à MERIGNAC, cadastrées section AP 227, 229, 231 et 263 pour une contenance totale d'environ 29 694 m², sur lesquelles sont implantés divers bâtiments à usage scolaire constituant l'entité du collège Paul Langevin.

La délibération communautaire n° 97/309 du 28 mars 1997 se rapportant à cette opération et l'acte de cession prévoyaient dans l'hypothèse d'une désaffectation ultérieure que ledit ensemble immobilier réintégrerait le patrimoine communautaire dans les mêmes conditions financières, sachant que France Domaine a estimé en l'état le bien à 3 millions euros.

C'est ainsi qu'à la demande du Conseil Général de la Gironde l'Inspection Académique de la Gironde a prononcé par arrêté en date du 6 avril 2010 la désaffectation pédagogique à compter du 31 août 2010 des locaux scolaires du collège « Paul Langevin ».

La Commission Permanente du Conseil Général par délibération n° 2010/1008 en date du 9 juillet 2010 a décidé de la rétrocession au profit de la Communauté Urbaine de Bordeaux de l'ensemble immobilier constituant le collège susvisé.

Il vous est donc demandé de bien vouloir prendre acte de la fermeture de l'établissement scolaire et du retour dans le patrimoine communautaire de cette entité foncière à partir de cette date, étant précisé qu'à titre provisoire, pourrait être mis à disposition du Centre d'information et d'Orientation bénéficiant jusqu'alors des dispositions de la convention d'occupation consentie à son profit en date du 3 juillet 1984 par le Recteur d'Académie de Bordeaux et le Principal du collège Paul Langevin, les locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment demi-pension, comprenant cinq bureaux, une entrée et des sanitaires.

Par ailleurs, la Ville de Mérignac a sollicité la mise à disposition des locaux du collège désaffecté, en vue d'y transférer temporairement les activités du centre d'animation, situé à proximité immédiate de l'établissement dans la Cité des Pins, pendant la durée des travaux de reconstruction de cet équipement, ainsi que la mise à disposition du gymnase du collège

actuellement utilisé en soirée par des associations mérignacaises, afin de répondre aux besoins exprimés par les associations utilisatrices. Cette mise à disposition permettrait de maintenir au sein de l'établissement désaffecté une présence physique de nature à prévenir les risques d'occupation irrégulière et de dégradation du site, dans l'attente de la valorisation foncière de cet ensemble immobilier.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions de la délibération du Conseil de Communauté n° 97/309 en date du 28 mars 1997 reçue en Préfecture de la Gironde le 16 avril 1997

VU l'avis de France Domaine n° 2010.281V1799 en date du 9 juillet 2010

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général de la Gironde n° 2010.1008.CP en date du 9 juillet 2010 reçue en Préfecture de la Gironde le 9 juillet 2010

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT ce qui a été exposé ci avant

DECIDE

ARTICLE 1 : Le retour à l'euro symbolique de l'ensemble immobilier constituant l'entité de l'ancien collège Paul Langevin désaffecté, situé rue Paul Langevin et avenue du Truc à MERIGNAC, cadastré section AP 227, 229, 231 et 263 d'une superficie approximative de 29 694 m² dans le patrimoine de la Communauté Urbaine de Bordeaux, tel que stipulé dans la délibération communautaire susvisée et les clauses de l'acte authentique du 11 mai 1998 est accepté.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 OCTOBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2010

M. JEAN TOUZEAU